



Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation Sous-direction de l'enseignement supérieur Bureau des formations de l'enseignement supérieur 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955	Note de service DGER/SDES/2023-647 11/10/2023
--	--

Date de mise en application : 01/09/2024

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 7

Objet : Définition des épreuves et des modalités d'évaluation du BTSA spécialité «Gestion et protection de la nature ».

Destinataires d'exécution
DRAAF/DAAF SRFD/SFD Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles IEA Conseil national de l'enseignement privé (CNEAP) Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (UNMFREO) Union nationale rurale d'éducation et de promotion (UNREP)

Résumé : Cette note de service a pour objet de définir les épreuves et les modalités d'évaluation du BTSA spécialité «Gestion et protection de la nature ».

Textes de référence :

Arrêté du 28 septembre 2022 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole spécialité « gestion et protection de la nature ».

La présente note de service a pour objet de définir les épreuves et les modalités d'évaluation du BTSA spécialité « gestion et protection de la nature ». Les modalités décrites ci-dessous seront appliquées à partir de la session d'examen 2026.

Benoît BONAIMÉ

Le directeur général de l'enseignement et de la recherche

Note de service relative à la définition des épreuves et des modalités d'évaluation des capacités professionnelles du BTSA GPN

Partie 1 : Dispositions communes à l'ensemble des BTSA

1.1 Conditions de délivrance du diplôme

L'examen du brevet de technicien supérieur agricole comporte huit épreuves obligatoires qui permettent de vérifier l'atteinte des capacités du référentiel de compétences. Parmi ces épreuves, trois concernent les capacités du tronc commun à l'ensemble des BTSA et cinq les capacités professionnelles propres à la spécialité.

L'organisation des épreuves prend en compte les différentes modalités de mise en œuvre de la certification. L'examen est organisé selon diverses possibilités :

- Par combinaisons entre des évaluations ponctuelles terminales (EPT) et des évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) pour les candidats inscrits dans un établissement habilité à la mise en œuvre du contrôle en cours de formation (CCF).
- En évaluations ponctuelles terminales pour les candidats hors CCF.
- Par des évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) pour les candidats inscrits dans un établissement habilité à mettre en œuvre du contrôle en cours de formation (CCF) dans le cadre d'une organisation semestrialisée telle que définie à l'article D811-139-5 du code rural et de la pêche maritime.

Le diplôme est délivré aux candidats ayant obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à dix sur vingt à l'ensemble des épreuves. Une moyenne inférieure à dix sur vingt à l'ensemble des épreuves professionnelles (E4 à E8), ou une note inférieure à six sur vingt à l'une des épreuves professionnelles, est éliminatoire.

Si la moyenne générale est comprise entre neuf et dix sur vingt et si le candidat a une moyenne supérieure à dix pour l'ensemble des épreuves professionnelles et ne présente aucune note inférieure à six pour chacune des épreuves E4 à E8, le jury peut décider, au vu des éléments d'appréciation à sa disposition, soit d'attribuer des points supplémentaires et de déclarer le candidat admis, soit de l'ajourner.

Le diplôme peut aussi être obtenu par la validation des acquis de l'expérience.

1.2 Principes de mise en œuvre de l'évaluation

Quelles que soient les conditions de mise en œuvre des évaluations (ponctuelles terminales ou en cours de formation dans un cadre « classique » ou semestrialisé), celles-ci reposent sur l'évaluation des **capacités** telles que définies dans le référentiel de compétences et précisées par des **critères** sur lesquels les évaluateurs vont se baser pour mesurer le degré de maîtrise des différentes capacités par le candidat.

Capacités : L'organisation du référentiel de compétences détermine deux niveaux de capacités :

- Les capacités globales qui correspondent aux blocs de compétences
- Les capacités intermédiaires qui déclinent la capacité globale en autant de composantes et qui font l'objet de la mise en œuvre d'une évaluation certificative (ECCF ou EPT).

Chaque capacité intermédiaire est affectée d'un coefficient 1.

Critères : Les critères d'évaluation sont intégrés au référentiel d'évaluation et à ce titre sont réglementaires. La liste de ces critères est exhaustive. Ils correspondent à des qualités générales attendues, non directement observables ou mesurables.

Les critères devront être complétés dans les **grilles d'évaluation** des ECCF par des **indicateurs**, définis par l'équipe pédagogique. Des indicateurs sont également présents dans les grilles nationales pour les évaluations terminales.

Indicateurs : Les indicateurs sont des éléments observables ou mesurables adaptés au contexte spécifique à la situation d'évaluation.

Grille d'évaluation : La grille d'évaluation est un outil important de formalisation et de contractualisation tant avec les apprenants qu'avec le jury. Elle précise ce qui est attendu, rappelle les critères d'évaluation à prendre en compte. Elle fournit des renseignements sur les indicateurs mobilisés dans la situation d'évaluation proposée. Elle contribue à la fiabilité de l'évaluation.

Chaque capacité intermédiaire évaluée fait l'objet d'une grille d'évaluation critériée. Pour les ECCF, une trame de grille est donnée en **annexe 6**.

Les ECCF sont conduites dans le cadre de **situations d'évaluation** (SE) définies par les équipes à partir des capacités à évaluer, en s'appuyant sur les critères du référentiel d'évaluation.

Situation d'évaluation : Une situation d'évaluation est composée de deux types d'éléments :

- un contexte professionnel ou social,
- des consignes (ou un questionnement) articulées au contexte, qui précisent ce qui est attendu du candidat.

Une situation d'évaluation peut être le support d'une ou plusieurs ECCF permettant ainsi d'évaluer plusieurs capacités pouvant appartenir à des blocs différents. Dans ce cas, la grille d'évaluation comporte autant de parties que de capacités évaluées.

Dans le cadre particulier du dispositif semestrialisé, à chaque unité d'enseignement (UE) correspond une situation d'évaluation (SE) qui permet de valider une ou plusieurs capacités.

Partie 2 - Indications de cadrage dans le cas du BTSA « Gestion et protection de la nature

»

2.1. Présentation des huit épreuves et des trois modalités possibles de certification

Epreuves		Blocs de compétences	Capacités globales correspondantes	Modalités d'évaluation			Coefficients
				Candidats en CCF (1)	Candidats hors CCF (2)	Candidats dans la modalité du BTSA semestrialisé (3)	
Tronc commun	E1	B1	S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui	EPT		ECCF	1
	E2	B2	Construire son projet personnel et professionnel	ECCF	EPT	ECCF	1
	E3	B3	Communiquer dans des situations et des contextes variés	ECCF	EPT	ECCF	1
Domaine professionnel	E4	B4	Réaliser une expertise naturaliste	ECCF	EPT	ECCF	1
	E5	B5	Conduire une opération de gestion environnementale	ECCF	EPT	ECCF	1
	E6	B6	Concevoir une médiation scientifique et d'éducation à l'environnement	ECCF	EPT	ECCF	1
	E7	B7	Instruire un projet de gestion environnementale et de valorisation de la nature	EPT		ECCF	1
	E8	B8	Contribuer au dialogue territorial	EPT		ECCF	1

2.2. Épreuves ponctuelles terminales communes à tous les candidats en CCF et aux candidats hors CCF

Epreuve E7 : « Gestion de projets de conservation et de valorisation de la nature »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 7, « Instruire un projet de gestion environnementale et de valorisation de la nature »

Capacités certifiées	Critères d'évaluation
C7.1 Monter un projet professionnel	- Identification des enjeux, de la structure et du territoire concerné - Pertinence du montage du projet au regard du contexte - Maîtrise des montages budgétaires
C7.2 Opérationnaliser les différentes phases d'un projet professionnel	- Élaboration des objectifs à moyen terme et formalisation - Qualité de la programmation du projet
C7.3 Évaluer globalement le déroulement d'un projet professionnel	- Bilan critique des opérations - Proposition de pistes d'évolution

Cette épreuve prend la forme d'une évaluation ponctuelle terminale orale prenant appui sur un dossier élaboré par le candidat à partir d'une ou plusieurs expérience(s) professionnelle(s) vécue(s) en lien obligatoirement avec les SPS du champ de compétences « Gestion de projet » et permettant d'évaluer les trois capacités C7.1, C7.2 et C7.3.

Modalités :

Le candidat élabore un dossier de 8 pages maximum composé de :

- une ou deux pages proposant un résumé des situations présentées puis
- deux fiches (une pour la capacité C7.1 et une pour les capacités C7.2 et C7.3) relatant une ou plusieurs expériences permettant la prise en compte de tous les critères d'évaluation.

Ces fiches s'appuient sur des situations concrètes documentées présentant des enjeux et problématiques de gestion, de valorisation et de préservation de la nature ; elles permettent de valoriser l'expérience du candidat. Chaque fiche se présente sous la forme de 3 pages A4 maximum.

Le dossier rassemble des éléments représentatifs, mettant en valeur ces expériences et les capacités mises en œuvre en prenant appui sur le(s) stage(s) et les périodes de formation du module M7, notamment les projets tutorés conduits en cours de formation.

L'objectif est d'évaluer la démarche méthodologique mise en œuvre par le candidat pour répondre à une commande d'instruction de projets dans une situation professionnelle donnée en s'appuyant sur les expériences vécues et/ou la culture professionnelle acquise au cours de sa formation.

Le candidat doit présenter une démarche méthodologique permettant de répondre à des commandes professionnelles contextualisées :

- Élaboration du montage, dont financier, d'un projet
- Opérationnalisation des phases du projet
- Évaluation et suivi de la mise en place d'un projet

Le dossier est envoyé préalablement aux examinateurs selon les modalités définies par l'autorité académique en charge de l'organisation de l'examen.

Tout candidat n'ayant pas transmis son dossier ne sera pas autorisé à présenter l'épreuve E7. Le candidat sera alors considéré comme non évaluable à l'épreuve.

Le dossier fait partie de l'évaluation. Il n'est pas évalué en tant que tel mais il est le support de l'évaluation orale.

Durée de l'épreuve :

40 minutes dont 10 minutes de présentation suivies de 30 minutes d'entretien avec le jury.

Examineurs :

Un enseignant de STAE/Gestion et aménagement des espaces naturels et un enseignant de SESG/GE, enseignants dans les modules professionnels en BTSA GPN.

Grille d'évaluation : Annexe 1

Epreuve E8 : « Concertation territoriale »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 8, « Contribuer au dialogue territorial ».

Capacités certifiées	Critères d'évaluation
C8.1 Réaliser un diagnostic territorial	- Prise en compte du contexte territorial (institutionnel, économique, juridique, social, paysager, historique, culturel) - Caractérisation des logiques d'acteurs au regard d'enjeux socio-environnementaux d'un territoire - Élaboration de scénarios prospectifs territoriaux
C8.2 Participer à un processus de concertation	- Prise en compte des différents points de vue - Prise en compte des dynamiques territoriales - Proposition d'amélioration du dialogue territorial
C8.3 Communiquer sur un projet sensible en situation de conflit	- Mise en œuvre de la politique de la structure - Identification de points de diagnostic partagé - Adaptation de la stratégie, de l'argumentaire et du programme d'actions envisagé.

Cette épreuve prend la forme d'une évaluation ponctuelle terminale orale prenant appui sur des expériences professionnelles vécues et observées par le candidat en lien avec les SPS du champ de compétences « concertation et communication » et permettant d'évaluer les trois capacités C8.1, C8.2 et C8.3. Dans l'hypothèse où le candidat n'aurait pas vécu ou observé de situation de gestion de conflit, il peut s'appuyer sur des situations réelles dont il a eu connaissance, pour démontrer sa capacité à communiquer sur un projet sensible en situation de conflit.

Modalités : Le candidat élabore un dossier de 10 pages maximum composé de :

- une page de garde proposant un résumé des situations présentées
- trois fiches (une par capacité évaluée) décrivant avec précisions des expériences permettant la prise en compte de tous les critères d'évaluation. Chaque fiche fait au minimum 2 pages

Le dossier rassemble des éléments représentatifs, mettant en valeur ces expériences et les compétences acquises en prenant appui sur le(s) stage(s) et les périodes de formation du module M8.

L'évaluation de la capacité C8.1 est située dans le cadre d'une problématique en lien avec la conservation et la valorisation de la nature.

L'évaluation de la capacité C8.2 est située dans le cadre d'une réunion d'acteurs ayant des points de vue différents sur une question sensible liée à la conservation et la valorisation de la nature.

L'évaluation de la capacité C8.3 s'appuie sur une ou plusieurs situations de conflits réelles.

Le dossier est envoyé préalablement aux deux correcteurs selon les modalités définies par l'autorité académique en charge de l'organisation de l'examen. Tout candidat n'ayant pas transmis son dossier ne sera pas autorisé à présenter l'épreuve E8. Le candidat sera alors considéré comme non évaluable à l'épreuve.

Durée de l'épreuve :

40 minutes dont 10 minutes de présentation suivies de 30 minutes d'entretien avec le jury.

Examineurs : deux enseignants parmi :

- Un enseignant d'ESC et/ou
- Un enseignant d'Histoire Géographie et/ou
- Un enseignant de STAE/Gestion et aménagement des espaces naturels,

Tous les enseignants interviennent dans les modules professionnels en BTSA GPN.

Grille d'évaluation : Annexe 2

2.3 : Épreuves sous forme d'ECCF

Epreuve E4 : « Diagnostic naturaliste »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 4, « Réaliser une expertise naturaliste ».

ECCF	Capacités certifiées	Critères d'évaluation
ECCF 4.1	C4.1-Élaborer une stratégie de mise en œuvre de protocoles	-Prise en compte du contexte -Identification des enjeux et des objectifs de l'étude -Pertinence de l'analyse multicritère dans le choix du ou des protocoles
ECCF 4.2	C4.2- Recueillir des données écologiques à partir d'un protocole sur une base cartographique géoréférencée	-Pertinence de la mise en œuvre du protocole -Validité scientifique des données recueillies -Collecte et bancarisation de données notamment cartographiques et graphiques
ECCF 4.3	C4.3- Produire un diagnostic de synthèse	-Représentation pertinente des résultats à l'aide d'outils adaptés -Qualité de l'analyse -Qualité de la synthèse du diagnostic

3 ECCF :

1 à 2 situations d'évaluation doivent permettre d'évaluer les 3 capacités attachées à cette épreuve à partir de situations réelles de terrain.

Modalités :

La capacité C4.1 est évaluée par un écrit ou un oral à partir d'une situation de terrain.

La capacité C4.2 est évaluée en pratique explicitée ou en pratique et écrit.

La capacité C4.3 est évaluée par écrit.

L'évaluation des capacités C4.2 et C4.3 nécessite l'utilisation d'outils numériques.

Examineurs :

- Pour les capacités C4.1 et C4.2 : Au moins deux enseignants dont un enseignant de Biologie-Ecologie et au moins un autre parmi les disciplines STAE/Gestion et aménagement des espaces naturels, Sciences et Techniques Agronomiques/Production végétale, Mathématiques, TIM.

- Pour la capacité C4.3 : Au moins deux enseignants dont un enseignant de TIM ou de Mathématiques et au moins un autre parmi les disciplines STAE/Gestion et aménagement des espaces naturels, sciences et techniques agronomiques/production végétale, Biologie-Ecologie.

Un professionnel peut participer à l'évaluation des trois capacités intermédiaires.

Grille d'évaluation :

La grille d'évaluation de chacune des capacités évaluées est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation. Une trame de grille est présentée en annexe 6.

Epreuve E5 : « Conduite d'opérations de gestion de la nature »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 5, « Conduire une opération de gestion environnementale »

ECCF	Capacités certifiées	Critères d'évaluation
ECCF 5.1	C5.1 Choisir des stratégies opérationnelles en fonction du contexte	- Pertinence des choix techniques - Qualité du descriptif des clauses techniques
ECCF 5.2	C5.2 Organiser des actions de gestion de la nature	- Qualité de la préparation administrative et financière préalable - Prévention et gestion des risques de santé, de sécurité ; réduction des impacts environnementaux - Adaptation de l'organisation logistique de l'action
ECCF 5.3	C5.3 Coordonner la mise en œuvre des opérations de génie écologique	- Pilotage du travail entre les intervenants - Contrôle et régulation du travail réalisé - Réception et évaluation des interventions

3 ECCF :

1 à 3 situations d'évaluation doivent permettre d'évaluer les 3 capacités attachées à cette épreuve.

Modalités :

La capacité C5.1 est évaluée par un écrit ou un oral, basé sur une situation réelle de terrain.

La capacité C5.2 est évaluée à l'écrit sur la base d'une étude de cas éventuellement en lien avec une situation vécue ou observée en centre dans le cadre des enseignements du module M5.

La capacité C5.3 est évaluée en pratique explicitée à l'écrit ou à l'oral.

Examineurs :

C5.1 : Un enseignant de STAE/Gestion et aménagement des espaces naturels et un enseignant de sciences et techniques agronomiques/production végétale.

C5.2 : Un enseignants de STAE/Gestion et aménagement des espaces naturels et un enseignant de SESG/GE.

C5.3 : Un enseignant de STAE/Gestion et aménagement des espaces naturels et éventuellement un enseignant de STE/Agroéquipements. Un professionnel peut être associé à l'évaluation.

Grille d'évaluation :

La grille d'évaluation de chacune des capacités évaluées est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation. Une trame de grille est présentée en annexe 6.

Epreuve E6 : « Médiation scientifique et animation de la nature dans le cadre de l'éducation relative à l'environnement »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 6, « Concevoir une médiation scientifique et d'éducation à l'environnement ».

ECCF	Capacités certifiées	Critères d'évaluation
ECCF 6.1	C6.1 Concevoir des projets de médiation scientifique dans le cadre d'activités d'EREDD	-Validité des connaissances scientifiques -Pertinence de la démarche pédagogique -Effets sur l'évolution des pratiques sociales
ECCF 6.2	C6.2 Réaliser des prestations d'animation scientifique	-Qualité de l'information scientifique -Pertinence des techniques d'animation et de médiatisation -Qualité de la sensibilisation et de la démarche d'interprétation
ECCF 6.3	C6.3 Coordonner l'accueil du public en sécurité	-Prise en compte des caractéristiques du public -Prise en compte des règles juridiques et de sécurité -Répartition et régulation du travail

3 ECCF :

1 à 3 situations d'évaluation doivent permettre d'évaluer les 3 capacités attachées à cette épreuve.

Modalités :

La capacité C6.1 est évaluée par un oral individuel s'appuyant sur un dossier réalisé par le candidat.-

La capacité C6.2 est validée par une évaluation individuelle, même dans le cadre d'une action collective, en pratique de terrain pour 2/3 et sur un écrit individuel d'analyse de pratique pour 1/3.

La capacité C6.3 est évaluée à l'écrit sur la base d'une étude de cas éventuellement en lien avec une situation vécue ou observée en centre dans le cadre des enseignements du module M6.

Les situations d'évaluation intègrent l'utilisation d'outils numériques.

Examineurs :

- Pour la capacité C6.1, un enseignant d'ESC et un enseignant de Biologie-Ecologie.

- Pour la capacité C6.2, un enseignant d'ESC et au moins un enseignant parmi les disciplines STAE/Gestion et aménagement des espaces naturels, Biologie-Ecologie, TIM.

Il convient également de favoriser la participation de professionnels à l'évaluation (commanditaires, maîtres d'apprentissage, maîtres de stage).

- Pour la capacité C6.3, un enseignant d'ESC

Grille d'évaluation :

La grille d'évaluation de chacune des capacités évaluées est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation. Une trame de grille est présentée en annexe 6.

2.4 : Épreuves terminales spécifiques pour les candidats présentant les évaluations hors CCF

Epreuve E4 : « Diagnostic naturaliste »

Cette épreuve évalue la capacité correspondant au bloc 4, « Réaliser une expertise naturaliste ».

Capacités certifiées	Critères
C4.1- Élaborer une stratégie de mise en œuvre de protocoles	-Prise en compte du contexte -Identification des enjeux et des objectifs de l'étude -Pertinence de l'analyse multicritère dans le choix du ou des protocoles
C4.2- Recueillir des données écologiques à partir d'un protocole sur une base cartographique géoréférencée	-Pertinence de la mise en œuvre du protocole -Validité scientifique des données recueillies -Collecte et bancarisation de données notamment cartographiques et graphiques
C4.3- Produire un diagnostic de synthèse	-Représentation pertinente des résultats à l'aide d'outils adaptés -Qualité de l'analyse -Qualité de la synthèse du diagnostic

Cette épreuve prend la forme d'une épreuve ponctuelle terminale orale prenant appui sur une situation professionnelle vécue par le candidat.

Durée : 40 minutes (10 minutes d'exposé et 30 minutes d'entretien).

Modalités :

Il s'agit d'une épreuve orale s'appuyant sur la présentation, par le candidat, de son analyse d'une expertise naturaliste menée par le candidat. Cette présentation doit permettre l'évaluation des 3 capacités C4.1, C4.2 et C4.3.

La salle d'examen est équipée d'un tableau, d'un vidéoprojecteur et d'un ordinateur. Le candidat peut également utiliser ses outils numériques personnels. Il est recommandé que le candidat apporte le jour de l'épreuve un export sous format pdf de ses données cartographiques.

Un temps d'installation de cinq minutes est accordé au candidat en amont de l'épreuve orale.

Tout candidat qui ne remet pas le support numérique ne peut pas passer l'épreuve orale. Il sera alors considéré comme non évaluable à l'épreuve E4. Le candidat et le jury complètent le procès-verbal de constat d'absence de document (annexe 7).

Déroulement de l'épreuve :

Lors des 10 minutes d'exposé, le candidat s'appuie obligatoirement sur un support numérique (diaporama, fichier issu d'un traitement de texte et/ou d'un tableur, SIG) pour présenter notamment le traitement de données naturalistes et l'analyse qui en découle.

Lors des 30 minutes d'entretien, le candidat doit répondre oralement à des questions portant sur des raisonnements de méthodologie, de diagnostic, d'analyse et de synthèse.

Au travers des questions posées, le jury veille à couvrir l'ensemble des critères des capacités intermédiaires attachées à l'épreuve E4.

Examineurs : Deux enseignants intervenant dans les modules professionnels de la spécialité dont :

-Un enseignant de Biologie-Ecologie et

-Un enseignant de Mathématiques ou un enseignant de TIM

Tous les enseignants interviennent dans les modules professionnels de la spécialité.

Grille d'évaluation :

L'évaluation est réalisée au moyen d'une grille nationale critériée jointe en annexe n° 3.

Epreuve E5 : « Conduite d'opérations de gestion de la nature »

Cette épreuve valide la capacité correspondant au bloc 5, « Conduire une opération de gestion environnementale ».

Capacités certifiées	Critères d'évaluation
C5.1 Choisir des stratégies opérationnelles en fonction du contexte	- Pertinence des choix techniques - Qualité du descriptif des clauses techniques
C5.2 Organiser des actions de gestion de la nature	- Qualité de la préparation administrative et financière préalable - Prévention et gestion des risques de santé, de sécurité ; réduction des impacts environnementaux - Adaptation de l'organisation logistique de l'action
C5.3 Coordonner la mise en œuvre des opérations de génie écologique	- Pilotage du travail entre les intervenants - Contrôle et régulation du travail réalisé - Réception et évaluation des interventions

Cette épreuve prend la forme d'une épreuve ponctuelle terminale orale.

Modalités :

Épreuve orale individuelle qui s'appuie sur 3 fiches (une par capacité évaluée) de deux pages A4 maximum constituant un retour d'expérience.

Le candidat présente trois fiches supports permettant la prise en compte de tous les critères d'évaluation. Le candidat remet les fiches lors de l'appel.

Tout candidat qui ne remet pas les trois fiches ne peut pas passer l'épreuve orale. Il sera alors considéré comme non évaluable à l'épreuve E5. Le candidat et le jury complètent le procès-verbal de constat d'absence de document (annexe 7).

Prise de connaissance des fiches par le jury (10mn).

Durée de passage du candidat : 40 minutes comprenant respectivement 10 minutes de présentation des trois fiches par le candidat et 30 minutes d'entretien avec le jury.

Examineurs :

Un enseignant de STAE/Gestion et aménagement des espaces naturels et un enseignant de SESG/GE ou de sciences et techniques agronomiques/production végétale enseignant dans les modules professionnels du BTSA GPN.

Grille d'évaluation :

L'évaluation est réalisée au moyen d'une grille nationale critériée jointe en annexe n° 4.

Epreuve E6 : « Médiation scientifique et animation de la nature dans le cadre de l'éducation relative à l'environnement »

Cette épreuve valide la capacité correspondant au bloc 6, « Concevoir une médiation scientifique et d'éducation à l'environnement ».

Capacités certifiées	Critères d'évaluation
C6.1 Concevoir des projets de médiation scientifique dans le cadre d'activités d'EREDD	-Validité des connaissances scientifiques -Pertinence de la démarche pédagogique -Effets sur l'évolution des pratiques sociales
C6.2 Réaliser des prestations d'animation scientifique	-Qualité de l'information scientifique -Pertinence des techniques d'animation et de médiatisation -Qualité de la sensibilisation et de la démarche d'interprétation
C6.3 Coordonner l'accueil du public en sécurité	-Prise en compte des caractéristiques du public -Prise en compte des règles juridiques et de sécurité -Répartition et régulation du travail

Cette épreuve prend la forme d'une épreuve ponctuelle terminale orale.

Modalités :

L'épreuve s'appuie sur un document de 3 pages maximum constituant un retour d'expérience, vécue par le candidat et permettant d'évaluer les trois capacités C6.1, C6.2 et C6.3, qui sera développé par le candidat à l'aide de supports de communication. Le candidat remet le document lors de l'appel.

Durée : 40 minutes dont :

- 10 minutes de présentation par le candidat
- suivies de 30 minutes d'entretien avec le jury.

Examineurs :

- Un enseignant d'ESC et
 - Un enseignant de Biologie-Ecologie ou un enseignant de TIM
- Tous les enseignants interviennent dans les modules professionnels du BTSA GPN.

La salle d'examen est équipée d'un tableau, d'un vidéoprojecteur et d'un ordinateur. Le candidat peut également utiliser ses outils numériques personnels.

Dans tous les cas, un temps d'installation de cinq minutes est accordé au candidat en amont de l'épreuve orale.

Tout candidat qui ne remet pas le synopsis ne peut pas passer l'épreuve orale. Il sera alors considéré comme non évaluable à l'épreuve E6. Le candidat et le jury complètent le procès-verbal de constat d'absence de document (annexe 7).

Grille d'évaluation :

L'évaluation est réalisée à l'aide de la grille d'évaluation nationale jointe en annexe n° 5.

Partie 3 – Indications de cadrage pour les BTSA selon une organisation semestrialisée

Rappel : Dans le cadre particulier du dispositif semestrialisé, à chaque unité d'enseignement (UE) correspond une situation d'évaluation (SE) qui permet de valider une ou plusieurs capacités d'un même bloc ou de blocs différents. La grille d'évaluation comporte autant de parties que de capacités évaluées. Chacune de ces parties est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation.

Epreuve E4 : « Diagnostic naturaliste »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 4, « Réaliser une expertise naturaliste ».

ECCF	Capacités certifiées	Critères d'évaluation
ECCF 4.1	C4.1- Élaborer une stratégie de mise en œuvre de protocoles	-Prise en compte du contexte -Identification des enjeux et des objectifs de l'étude -Pertinence de l'analyse multicritère dans le choix du ou des protocoles
ECCF 4.2	C4.2- Recueillir des données écologiques à partir d'un protocole sur une base cartographique géoréférencée	-Pertinence de la mise en œuvre du protocole -Validité scientifique des données recueillies -Collecte et bancarisation de données notamment cartographiques et graphiques
ECCF 4.3	C4.3- Produire un diagnostic de synthèse	-Représentation pertinente des résultats à l'aide d'outils adaptés -Qualité de l'analyse -Qualité de la synthèse du diagnostic

3 ECCF :

Évaluations certificatives en cours de formation dans des situations d'évaluation définies par les équipes.

Les trois capacités sont évaluées à partir de situations réelles de terrain et selon des modalités définies par les équipes pédagogiques.

L'évaluation des capacités C4.2 et C4.3 nécessite l'utilisation d'outils numériques.

Examineurs :

- Au moins 2 enseignants dont un de Biologie-Ecologie et un autre parmi les disciplines STAE/Gestion et aménagement des espaces naturels, sciences et techniques agronomiques/production végétale, Mathématiques, TIM pour l'évaluation des capacités C4.1 et C4.2.

- Au moins 2 enseignants dont un enseignant de TIM ou de Mathématiques et au moins un autre parmi les disciplines STAE/Gestion et aménagement des espaces naturels, sciences et techniques agronomiques/production végétale, Biologie-Ecologie pour l'évaluation de la capacité C4.3.

Un professionnel peut participer à l'évaluation des trois capacités certifiées

Epreuve E5 : « Conduite d'opérations de gestion de la nature »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 5, « Conduire une opération de gestion environnementale »

ECCF	Capacités certifiées	Critères d'évaluation
ECCF 5.1	C5.1 Choisir des stratégies opérationnelles en fonction du contexte	<ul style="list-style-type: none">- Pertinence des choix techniques- Qualité du descriptif des clauses techniques
ECCF 5.2	C5.2 Organiser des actions de gestion de la nature	<ul style="list-style-type: none">- Qualité de la préparation administrative et financière préalable- Prévention et gestion des risques de santé, de sécurité ; réduction des impacts environnementaux- Adaptation de l'organisation logistique de l'action
ECCF 5.3	C5.3 Coordonner la mise en œuvre des opérations de génie écologique	<ul style="list-style-type: none">- Pilotage du travail entre les intervenants- Contrôle et régulation du travail réalisé- Réception et évaluation des interventions

3 ECCF :

Évaluations certificatives en cours de formation dans des situations d'évaluation définies par les équipes.

Les trois capacités sont évaluées à partir de situations réelles de terrain.

La capacité C5.3 est évaluée en pratique.

Examineurs :

C5.1 : Deux enseignants dont au moins un enseignant de STAE/Gestion et aménagement des espaces naturels.

C5.2 : Un enseignants de STAE/Gestion et aménagement des espaces naturels et un enseignant de SESG/GE.

C5.3 : Un enseignant de STAE/Gestion et aménagement des espaces naturels et éventuellement un enseignant de STE/Agroéquipements. Un professionnel peut être associé à l'évaluation.

Epreuve 6 : « Médiation scientifique et animation de la nature dans le cadre de l'éducation relative à l'environnement »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 6, « Concevoir une médiation scientifique et d'éducation à l'environnement ».

ECCF	Capacités certifiées	Critères d'évaluation
ECCF 6.1	C6.1 Concevoir des projets de médiation scientifique dans le cadre d'activités d'EREDD	-Validité des connaissances scientifiques -Pertinence de la démarche pédagogique -Effets sur l'évolution des pratiques sociales
ECCF 6.2	C6.2 Réaliser des prestations d'animation scientifique	-Qualité de l'information scientifique -Pertinence des techniques d'animation et de médiatisation -Qualité de la sensibilisation et de la démarche d'interprétation
ECCF 6.3	C6.3 Coordonner l'accueil du public en sécurité	-Prise en compte des caractéristiques du public -Prise en compte des règles juridiques et de sécurité -Répartition et régulation du travail

3 ECCF :

Évaluations certificatives en cours de formation dans des situations d'évaluation définies par les équipes.

Modalités :

La capacité C62 est évaluée en pratique explicitée. Cette évaluation fait appel à l'utilisation d'outils numériques. L'évaluation des différentes capacités est individuelle même dans le cadre d'une action collective.

Examineurs :

- Un enseignant d'ESC et au moins un enseignant parmi les disciplines STAE/Gestion et aménagement des espaces naturels, Biologie-Ecologie, TIM pour l'évaluation des capacités C6.1 et C6.2.
- Un enseignant d'ESC pour la capacité C6.3.

Epreuve E7 : « Gestion de projets de conservation et de valorisation de la nature »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 7, « Instruire un projet de gestion environnementale et de valorisation de la nature »

ECCF	Capacités certifiées	Critères d'évaluation
ECCF 7.1	C7.1 Monter un projet professionnel	- Identification des enjeux, de la structure et du territoire concerné - Pertinence du montage du projet au regard du contexte - Maîtrise des montages budgétaires
ECCF 7.2	C7.2 Opérationnaliser les différentes phases d'un projet professionnel	- Élaboration des objectifs à moyen terme et formalisation - Qualité de la programmation du projet
ECCF 7.3	C7.3 Évaluer globalement le déroulement d'un projet professionnel	- Bilan critique des opérations - Proposition de pistes d'évolution

3 ECCF :

Évaluations certificatives en cours de formation dans des situations d'évaluation définies par les équipes.

Modalités :

Les capacités C7.2 et C7.3 sont évaluées à partir d'une situation de commande professionnelle.

Des capacités du bloc 2 peuvent être associées à une ou plusieurs capacités du bloc 7 dans une même situation d'évaluation.

Examineurs :

C7.1 : au moins 2 enseignants parmi STAE/Gestion et aménagement des espaces naturels, SESG/GE et Mathématiques

C7.2 : un enseignant de STAE/Gestion et aménagement des espaces naturels

C7.3 : un enseignant de STAE/Gestion et aménagement des espaces naturels et un enseignant de SESG/GE

Epreuve E8 : « Concertation territoriale »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 8, « Contribuer au dialogue territorial ».

ECCF	Capacités certifiées	Critères d'évaluation
ECCF 8.1	C8.1 Réaliser un diagnostic territorial	<ul style="list-style-type: none">- Prise en compte du contexte territorial (institutionnel, économique, juridique, social, paysager, historique, culturel)- Caractérisation des logiques d'acteurs au regard d'enjeux socio-environnementaux d'un territoire- Élaboration de scénarios prospectifs territoriaux
ECCF 8.2	C8.2 Participer à un processus de concertation	<ul style="list-style-type: none">- Prise en compte des différents points de vue- Prise en compte des dynamiques territoriales- Proposition d'amélioration du dialogue territorial
ECCF 8.3	C8.3 Communiquer sur un projet sensible en situation de conflit	<ul style="list-style-type: none">- Mise en œuvre de la politique de la structure- Identification de points de diagnostic partagé- Adaptation de la stratégie, de l'argumentaire et du programme d'actions envisagé.

3 ECCF :

Évaluations certificatives en cours de formation dans des situations d'évaluation définies par les équipes.

Modalités :

Les situations d'évaluation s'appuyant sur le stage ou sur d'autres situations professionnelles vécues ou observées sont privilégiées.

L'évaluation des capacités C8.1 et C8.2 s'appuie sur des situations mobilisant un ou des acteurs d'un territoire

L'évaluation de la capacité C8.3 prend appui sur l'analyse d'une situation fictive ou réelle de gestion de conflit

Examineurs :

Chaque capacité intermédiaire est évaluée par au moins 2 enseignants de disciplines différentes ayant participé à la formation. Chacune de ces disciplines participe à au moins une situation d'évaluation.

Annexe n° 1 : Grille d'évaluation de l'épreuve E7

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Brevet de technicien supérieur agricole Gestion et Protection de la Nature

Examen : BTSA Session : Centre :	Nom et prénom du candidat : N° d'anonymat :	Épreuve : E7 Date : N° jury :
---	--	--

CAPACITE CERTIFIEE	CRITÈRES	INDICATEURS ¹	--	-	+	++	NOTE	APPRÉCIATIONS	
C7-1 Monter un projet professionnel	Identification des enjeux, de la structure et du territoire concerné	Maîtrise des finalités et du contexte de la commande					/6		
	Pertinence du montage du projet au regard du contexte	-Propositions pertinentes au regard du statut et du fonctionnement de la structure -Propositions pertinentes au regard du statut foncier, financier, réglementaire, administratif, institutionnel -Identification des conditions d'éligibilité -Faisabilité technique et financière					/8		
	Maitrise des montages budgétaires	-Qualité du budget prévisionnel -Qualité du montage financier et des sources de financement -Réalisme des ordres de grandeur -Respect du formalisme administratif					/6		
Appréciation C7.1 :							TOTAL	/20	
C7-2 Opérationnaliser les différentes phases d'un projet professionnel	Élaboration des objectifs à moyen terme et formalisation	Analyse du contexte Prise en compte des enjeux écologiques et socio-économiques, caractérisation des publics Cohérence des objectifs opérationnels avec les finalités de la commande Proposition de fiches-action et transposition en cahier des charges					/10		
	Qualité de la programmation du projet	Production d'un plan d'action pluriannuel Cohérence avec les rythmes climatiques/biologiques Faisabilité technique et financière					/10		
Appréciation C7.2 :							TOTAL	/20	
C7-3 : Évaluer globalement le	Bilan critique des opérations	Complétude du rapport d'activité Qualité des indicateurs (sur le plan scientifique, technique, culturel, social)					/10		

déroulement d'un projet professionnel	Proposition de pistes d'évolution	Analyse des résultats et diagnostic Limites d'action et changement d'échelle Pertinence des indicateurs de suivi						/10	
Appréciation C7.3 :							TOTAL	/20	
							Total Sur 60 = C7.1+C7.2+C7.3	/60	
							Note Finale sur 20 : (C7.1+C7.2+C7.3)/3	/20	
Appréciation générale :								Signature(s) du jury	

- 1- Les critères sont précisés par des indicateurs : c'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs. A ce titre, ils sont mobilisés au regard de la situation effective d'évaluation

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Brevet de technicien supérieur agricole Gestion et Protection de la Nature

Examen : BTSA	Nom et prénom du candidat :	Épreuve : E8
Session :	N° d'anonymat :	Date :
Centre :		N° jury :

CAPACITE CERTIFIEE	CRITÈRES	INDICATEURS ¹	--	-	+	++	NOTE	APPRÉCIATIONS	
C8.1 Réaliser un diagnostic territorial	Prise en compte du contexte territorial (institutionnel, économique, juridique, social, paysager, historique, culturel)	Pertinence de l'échelon territorial Pertinence des éléments retenus au regard des enjeux environnementaux (représentations, ...) Approche systémique du territoire					/6		
	Caractérisation des logiques d'acteurs au regard d'enjeux socio-environnementaux d'un territoire	Formulation d'enjeux environnementaux Repérage et caractérisation des acteurs (statuts, rôles, missions) Identification des logiques d'acteurs (positionnement par rapport à la situation) identification des jeux d'acteurs (relations entre eux)					/8		
	Élaboration de scénarios prospectifs territoriaux	Impact environnemental des scénarios Cohérence des scénarios (méthodologie, systémique, réalisme)					/6		
Appréciation C8.1 :							TOTAL	/20	
C8.2 : Participer à un processus de concertation	Prise en compte des différents points de vue	Identification des points de vue des acteurs Mise en confrontation des différents points de vue					/6		
	Prise en compte des dynamiques territoriales	Caractérisation de la / des dynamiques territoriales (externes, internes, tensions ...)					/6		
	Proposition d'amélioration du dialogue territorial	Caractérisation du dialogue territorial Proposition d'amélioration					/8		
Appréciation C8.2 :							TOTAL	/20	
C8.3 : Communiquer sur un projet sensible en situation de conflit	Mise en œuvre de la politique de la structure	Adéquation de la communication aux objectifs et missions de la structure Distinction postures personnelles/professionnelles.					/6		
	Identification de points de diagnostic partagé	Mise en évidence des points de convergence, de divergence, de blocage.					/6		

	Adaptation de la stratégie, de l'argumentaire et du programme d'actions envisagé.	Identification des limites et des leviers, Adaptation des actions et/ou de la communication, Construction de l'argumentation au regard des enjeux identifiés						/8	
Appréciation C8.3 :							TOTAL	/20	
							Total Sur 60 = C8.1+C8.2+C8.3	/60	
							Note Finale sur 20 : (C8.1+C8.2+C8.3)/3	/20	
Appréciation générale :								Signature(s) du jury	

1- Les critères sont précisés par des indicateurs : c'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs. A ce titre, ils sont mobilisés au regard de la situation effective d'évaluation

Annexe n° 3 : Grille d'évaluation de l'épreuve E 4 hors CCF

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Brevet de technicien supérieur agricole Gestion et Protection de la Nature

Examen : BTSA	HCCF	Épreuve : E4
Session :	Nom et prénom du candidat :	Date :
Centre :	N° d'anonymat :	N° jury :

CAPACITE CERTIFIEE	CRITÈRES	INDICATEURS ¹	--	-	+	++	NOTE	APPRÉCIATIONS	
C4-1 Élaborer une stratégie de mise en œuvre de protocoles	Prise en compte du contexte	Prise en compte : -de la réglementation -des facteurs abiotiques -des facteurs anthropiques et naturels -des acteurs socio-économiques -des éléments patrimoniaux et paysagers					/5		
	Identification des enjeux et des objectifs de l'étude	Prise en compte et intégration des enjeux Priorisation des enjeux Hiérarchisation des enjeux existants en lien avec les objectifs de l'étude Prise en compte des objectifs de l'étude					/7		
	Pertinence de l'analyse multicritères dans le choix du ou des protocoles	Pertinence du protocole choisi Qualité de l'argumentation dans le choix du protocole Pertinence de la stratégie d'acquisition des données Pertinence des bases de données créées ou choisies					/8		
Appréciation C4.1 :							TOTAL	/20	
C4-2 Recueillir des données écologiques à partir d'un protocole sur une base cartographique géoréférencée	Pertinence de la mise en œuvre du protocole	Respect de la mise en œuvre du protocole choisi Rigueur dans la stratégie choisie pour acquérir les données Maîtrise des gestes techniques et des outils Rigueur scientifique dans la mise en œuvre du protocole					/7		
	Validité scientifique des données recueillies	Exactitude et précision des données récoltées Vérification, et regard critique					/6		

	Collecte et bancarisation de données notamment cartographiques et graphiques	Utilisation pertinente des outils de géomatiques Données collectées exploitables et pertinentes Qualité des données recueillies							/7		
Appréciation C4.2 :								TOTAL	/20		
C4-3 Produire un diagnostic de synthèse	Représentation pertinente des résultats à l'aide d'outils adaptés	Mise en forme pertinente Qualité du rendu, de la présentation des visuels de données Traitement et présentation explicite des données Qualité et lisibilité des documents							/8		
	Qualité de l'analyse	Prise en compte des éléments du contexte Analyse multicritères Regard critique sur les limites observées Hypothèse de départ confortée ou non Atteinte des objectifs de la commande							/6		
	Qualité de la synthèse du diagnostic	Réponse et analyse adaptées à la commande et au commanditaire Evaluation naturaliste Qualité de la mobilisation des sciences de la conservation Qualité des supports Structuration et adaptation du message							/6		
Appréciation C4.3 :								TOTAL	/20		
								Total Sur 60 = C4.1+C4.2+C4.3	/60		
								Note Finale sur 20 : (C4.1+C4.2+C4.3)/3	/20		
Appréciation générale :								Signature(s) du jury			

1- Les critères sont précisés par des indicateurs : c'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs. A ce titre, ils sont mobilisés au regard de la situation effective d'évaluation

Annexe n° 4 : Grille d'évaluation de l'épreuve E 5 hors CCF

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Brevet de technicien supérieur agricole Gestion et Protection de la Nature

Examen : BTSA	HCCF	Épreuve : E5
Session :	Nom et prénom du candidat :	Date :
Centre :	N° d'anonymat :	N° jury :

CAPACITE CERTIFIEE	CRITÈRES	INDICATEURS ¹	--	-	+	++	NOTE	APPRÉCIATIONS	
C5-1 Choisir des stratégies opérationnelles en fonction du contexte	Pertinence des choix techniques	Adéquation avec les enjeux patrimoniaux (écologique, sociaux, économiques...) Cohérence avec le contexte environnemental, réglementaire, historique, territorial... Diversité des choix envisagés Faisabilité des solutions techniques					/12		
	Qualité du descriptif des clauses techniques	Maîtrise du vocabulaire technique Qualité des illustrations (cartes, plans, schémas techniques...) Formulation précise des clauses techniques					/8		
Appréciation C5.1 :							TOTAL	/20	
C5-2 Organiser les actions de gestion de la nature	Qualité de la préparation administrative et financière préalable	Phasage des démarches à réaliser pour la conduite de l'opération Pertinence de la planification Exhaustivité des démarches administratives nécessaires Respect du cadre réglementaire					/5		
	Prévention et gestion des risques de santé, de sécurité ; réduction des impacts environnementaux	Identification des risques pour les personnes et l'environnement Plan de prévention en adéquation aux risques identifiés Formulation de consignes					/5		

	Adaptation de l'organisation logistique de l'action	Choix des matériels, Prévision des besoins humains Besoins en fournitures Identification des contraintes logistiques (accès, circulation, signalétiques...) Planification du travail, Formation des opérateurs							/10		
Appréciation C5.2 :								TOTAL	/20		
C5-3 Coordonner la mise en œuvre des opérations de génie écologique	Pilotage du travail entre les intervenants	Communication des consignes de travail interne et externe Réalisation effective des travaux Gestion des aléas Gestion des matériels							/7		
	Contrôle et régulation du travail réalisé	Respect des règles de sécurité et promotion d'une culture de la sécurité Respect du cahier des charges							/6		
	Réception et évaluation des interventions	Adéquation entre le prévisionnel et le réalisé Indicateurs d'efficience Regard critique sur le déroulement de l'opération Propositions d'améliorations de l'organisation des opérations futures							/7		
Appréciation C5.3 :								TOTAL	/20		
								Total Sur 60 = C5.1+5.2+C5.3	/60		
								Note Finale sur 20 : (C5.1+C5.2+C5.3)/3	/20		
Appréciation générale :								Signature(s) du jury			

1- Les critères sont précisés par des indicateurs : c'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs. A ce titre, ils sont mobilisés au regard de la situation effective d'évaluation

Annexe n° 5 : Grille d'évaluation de l'épreuve E 6 hors CCF

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Brevet de technicien supérieur agricole Gestion et Protection de la Nature

Examen : BTSA	HCCF	Épreuve : E6
Session :	Nom et prénom du candidat :	Date :
Centre :	N° d'anonymat :	N° jury :

CAPACITE CERTIFIEE	CRITÈRES	INDICATEURS ¹	--	-	+	++	NOTE	APPRÉCIATIONS	
C6.1 Élaborer des projets de médiation scientifique dans le cadre d'activités d'EREDD	Validité des connaissances scientifiques	Exactitude, exhaustivité et choix judicieux des contenus scientifiques relatifs aux patrimoines naturels et socioculturels					/ 8		
	Pertinence de la démarche pédagogique	Cohérence et réalisme de la démarche pédagogique Faisabilité de l'organisation pédagogique Indicateurs d'évaluation mobilisés					/ 8		
	Effets sur l'évolution des pratiques sociales	Identification exacte, claire et cohérente des effets attendus du projet...					/ 4		
Appréciation C6.1 :							TOTAL	/20	
C6.2 Réaliser des prestations d'animation scientifique	Qualité de l'information scientifique	Exactitude, exhaustivité et choix judicieux des contenus scientifiques relatifs aux patrimoines naturels et socioculturels...					/ 6		
	Pertinence des techniques d'animation et de médiatisation	Méthodologie de l'animation : indicateurs d'évaluation mobilisés, qualité des documents de travail, posture professionnelle adaptée...					/ 8		
	Qualité de la sensibilisation et de la démarche d'interprétation	Message adapté au public, qualité des supports, créativité pédagogique, démarche d'interprétation cohérente et efficace, analyse réflexive de pratiques...					/ 6		

Appréciation C6.2 :						TOTAL	/20	
C6.3 Coordonner l'accueil du public en sécurité	Prise en compte des caractéristiques du public	Analyse du public et intégration de ses spécificités					/ 5	
	Prise en compte des règles juridiques et de sécurité	Règles de sécurité connues et mises en œuvre ; réglementations spécifiques relatives aux publics, aux sites, habitats et espèces respectées					/ 10	
	Répartition et régulation du travail	Gestion d'équipe : prise de décisions, répartition des tâches, rotation des responsabilités, respect du droit du travail					/ 5	
Appréciation C6.3 :						TOTAL	/20	
						Total Sur 60 = C6.1+C6.2+C6.3	/60	
						Note Finale sur 20 : (C6.1+C6.2+C6.3)/3	/20	
Appréciation générale :							Signature(s) du jury	

- 1- Les critères sont précisés par des indicateurs : c'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs. A ce titre, ils sont mobilisés au regard de la situation effective d'évaluation

Annexe n° 6 : Trame de grille d'évaluation ECCF

Capacité	Critères	Indicateurs	--	-	+	++	Barème*	APPRÉCIATIONS
	<p>Les critères d'évaluation font partie dorénavant du référentiel d'évaluation et à ce titre sont règlementaires. Ce sont les repères auxquels l'évaluateur se réfère pour apprécier l'atteinte de la capacité et sur lesquels va porter l'appréciation. Ils sont en lien étroit avec la capacité évaluée, qualitatifs, généraux et en nombre limité, exprimés avec un substantif.</p>	<p>C'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Les indicateurs doivent être observables ou mesurables, concrets et liés au contexte de la situation d'évaluation. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs.</p>					/	
							/	
							/	
							/	
TOTAL							/20	

* points attribués aux différentes capacités ou aux critères mais jamais aux indicateurs.

Annexe n° 7 : Procès-verbal de constat d'absence de fiche(s)



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Brevet de Technicien Supérieur Agricole Gestion et Protection de la Nature

Procès-Verbal de constat d'absence de fiche(s) ou de document Epreuves E5 et E6

Dans le centre d'examen de (dénomination et département)

Le poste d'évaluation n°

de l'épreuve :

Constate que le candidat (prénom, nom, date de naissance)

S'est présenté le jour de sa convocation à l'épreuve E4 HCCF « **Diagnostic naturaliste** » sans support numérique. (*)

S'est présenté le jour de sa convocation à l'épreuve E5 HCCF « **Conduite d'opérations de gestion de la nature** » avec ____ fiche(s) au lieu des trois fiches requises ou ____ fiche(s) identiques sur les trois fiches. (*)

S'est présenté le jour de sa convocation à l'épreuve E6 HCCF « **Médiation scientifique et animation de la nature dans le cadre de l'éducation relative à l'environnement** » sans le dossier requis (*)

Le candidat ne respectant pas les conditions réglementaires fixées dans l'arrêté du 28/09/2022 portant création du brevet de technicien supérieur agricole, spécialité « Gestion et protection de la nature », il ne peut pas présenter l'épreuve d'examen en question.

Fait à

Le

Le candidat

Le chef de centre

Nom, prénom, signature

Noms, prénoms, signatures

Cochez cette case si le candidat refuse de signer le procès-verbal

Ce document est :

- renseigné par les membres de jury,
- signé par le candidat et le chef de centre,
- annexé au procès-verbal de déroulement du centre,

Le chef de centre transmet sans délai une copie de ce PV à la région organisatrice de l'examen par mail.
Le chef de centre saisit un A (absence) sur Indexa2-Term en lieu et place de la note attendue.

(*) cocher la case correspondant à l'épreuve concernée.